

DECHETS VERTS

Les déchets verts* en quelques chiffres !

2 déchetteries sur la Communauté de Communes de Brocéliande* : Plélan-le-Grand et Le Verger

En 2009, dans ces 2 déchetteries :

Quantité de déchets verts déposés	1780 tonnes	L'équivalent de 108,3 kg/hab/an <i>(Données nationales = 50,1kg/hab/an)</i>
 Coût de traitement (broyage et évacuation) facturé à la collectivité, puis répercuté sur les usagers.	31 160 €	Soit 17,50 € la tonne de végétaux à traiter.

Comment éviter ces coûts ?

✓ Limiter les apports de déchets verts en déchetterie ? **OUI !**

*Je gagne du temps et du carburant, je réduis mes émissions de gaz à effet de serre (CO₂).
Je participe à la réduction du coût de gestion des DV par la collectivité car moins de volumes de DV à traiter.*



✓ Brûler mes déchets verts ? **NON !**



Une circulaire ministérielle du 18 novembre 2011 définit l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts. La pratique des feux de jardins engendre des méfaits environnementaux et sanitaires.

Que faire de mes déchets verts ?

✓ Les valoriser dans mon jardin :

C'est simple et plein d'avantages !

100% biodégradable

- ① J'améliore la **qualité de mon jardin** avec **moins d'efforts et de temps d'entretien** ;
- ② J'économise l'achat de compost, de paillis, d'engrais et de désherbant ;
- ③ Je mets en œuvre concrètement des **gestes éco-citoyens**.

✓ Par quelles pratiques ?

➤ Le paillage

Un paillis gratuit. Solution **simple, rapide** et **naturelle** pour valoriser une grande partie des DV du jardin et **conserver la matière organique** sur place.

Les débris végétaux sont étalés au sol pour le protéger. Ils se décomposent en surface pour **former de l'humus**.



L'intérêt du paillis.

- **Les herbes indésirables ne prolifèrent pas** : pas besoin de désherbants ;
- **Le sol est protégé des intempéries en hiver** : pas d'érosion ;
- **Le sol reste humide en été** : diminution de l'arrosage ;
- **La vie microbienne et l'humus se développent** : une terre fertile et saine ;
- **Les insectes auxiliaires sont protégés** : protection naturelle du jardin.

Quel paillis utiliser ? Les **feuilles mortes** ; les **tontes de pelouse** (les laisser sécher au soleil avant) ; les **mélanges** (feuilles, tontes, branchages broyés).

➤ **Le compostage :**





Déchets de cuisine et du jardin, une question d'équilibre ! En broyant des branchages, vous apportez des éléments carbonés, secs et structurants, ce qui facilite le compostage des déchets de cuisine ou de tonte fraîche.

Comment ? Mélangez du broyat à vos déchets de cuisine : **Alternez les matériaux vieux et secs** (fleurs fanées, feuilles mortes, taille de haies broyées) et les matériaux **verts et frais** (déchets de cuisine, tontes de pelouse en petite quantité, déchets du potager, ...).

➤ **Le broyage :**

Une pratique efficace pour réduire le volume de végétaux ! Les tiges et fleurs sèches des annuelles et vivaces, les rameaux défleuris des arbustes et des rosiers, les tailles de haies et l'élagage des arbres sont parfaits pour le paillage ou le compostage.

Il faut au préalable les broyer.

<i>Broyage à la tondeuse</i>	<i>Broyage au broyeur</i>
Petits déchets du jardin (jusqu'à 1cm de diamètre) 	Branchages plus gros (jusqu'à 4,5cm) 

Ce que propose la Communauté de Communes de Brocéliande :

Dans le cadre du **Programme Local de Prévention (PLP) des déchets**, mené en partenariat avec le SMICTOM Centre Ouest, la CCB souhaite **promouvoir le broyage de végétaux auprès des particuliers**.

Pourquoi ? Réduire les coûts liés aux apports de DV en déchetterie et renforcer la pratique du jardinage au naturel.



Pour valoriser les déchets du jardin, au domicile des usagers, sous forme de paillage et/ou en compostage, la CCB envisage l'**acquisition de broyeurs** d'ici les prochains mois. Ce **matériel adapté** sera mis à disposition des **usagers des 8 communes**. Les modalités d'emprunt seront prochainement définies (réservation du matériel, lieux de retrait/retour, formation courte à l'utilisation, accessoires fournis, etc ...).

Bulletins municipaux, revue communautaire, presse locale ! La CCB ne manquera pas de vous informer de la mise à disposition de broyeurs au cours des prochains mois.

Pour en savoir plus ... Cécile PIEL – Chargée de Prévention déchets - Communauté de Communes de Brocéliande – 1, Rue des Korrigans – 35380 Plélan-le-Grand – preventiondechets@cc-broceliande.fr